



## Retrait des produits de venin d'hyménoptères d'Omega en date du 10 juillet 2019

En lien avec le retrait des produits de venin d'hyménoptères d'Omega en date du 10 juillet 2019, des autorisations de paiement ont été créées dans le cadre de la mesure du patient d'exception (format 0) pour certains produits afin de permettre leur remboursement pour les personnes en cours de traitement. Ces produits sont présentés à l'[annexe 1](#) de la présente infolettre.

Les autorisations sont valides à partir du **10 juillet 2019**, jusqu'à nouvel avis.

**La personne assurée n'a aucune démarche à entreprendre auprès du prescripteur.**


Pour toute question concernant cette infolettre ou pour toute nouvelle situation relative à ces produits, nous vous invitons à communiquer avec le Centre de support aux pharmaciens.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

---

#### Site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)

Abonnez-vous à nos fils RSS 

Avant de téléphoner au Centre de support aux pharmaciens, consultez les flash-infos au

[www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos](http://www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos).

---

#### Téléphone

Québec 418 643-9025

Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

---

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 16 h 30  
(mercredi de 9 h 30 à 16 h 30)

### Annexe 1

DIN	Dénomination commune	Marque de commerce	Forme	Teneur
541435	Venins d'hyménoptères	Venin d'abeille (apis mellifera)	Pd. Inj.	120 mcg
99100282	Protéines de venin d'hyménoptères	Venin d'abeille (apis mellifera)	Pd. Inj.	550 mcg
99100021	Venins d'hyménoptères	Venin d'abeille (apis mellifera)	Pd. Inj.	1,3 mg
99100279	Protéines de venin d'hyménoptères	Guêpe à taches blanches dolichovespula maculata	Pd. Inj.	120 mcg
99100266	Protéines de venin d'hyménoptères	Frelon à tête blanche	Pd. Inj.	550 mcg
99100270	Protéines de venin d'hyménoptères	Frelon à tête jaune	Pd. Inj.	120 mcg
99100267	Protéines de venin d'hyménoptères	Frelon à tête jaune	Pd. Inj.	550 mcg
99100278	Protéines de venin d'hyménoptères	Guêpe (Polistes Spp.)	Pd. Inj.	120 mcg
99100268	Protéines de venin d'hyménoptères	Guêpe (Polistes Spp.)	Pd. Inj.	550 mcg
99100017	Protéines de venin d'hyménoptères	Guêpe (Polistes Spp.)	Pd. Inj.	1,3 mcg
99100280	Protéines de venin d'hyménoptères	Guêpe de l'est (vespula maculifrons)	Pd. Inj.	120 mcg
99100269	Protéines de venin d'hyménoptères	Guêpe de l'est (vespula maculifrons)	pd, Inj,	550 mcg
99100018	Protéines de venin d'hyménoptères	Guêpe de l'est (vespula maculifrons)	Pd. Inj.	1,3 mcg
99100281	Protéines de venin d'hyménoptères	Vespidés combinés	Pd. Inj.	360 mcg
99100284	Protéines de venin d'hyménoptères	Vespidés combinés	Pd. Inj.	1 650 mcg
99100026	Protéines de venin d'hyménoptères	Vespidés combinés	Pd. Inj.	3,9 mg